

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Chronique Politique.

On lit dans le *Français* :

Les négociations sont toujours suspendues à Bruxelles ; on ne croit pas qu'elles puissent reprendre avant le 5 ou le 6 mai. Pendant ce temps, le gouvernement de Berlin fait attaquer le gouvernement français par ses journaux avec une certaine amertume. L'un des points sur lesquels porte le différend est, paraît-il, la remise des navires marchands pris pendant la guerre. Ce qui pourrait d'ailleurs donner quelque gravité à ce conflit, c'est moins encore ce qui y est débattu que le parti pris que semble avoir M. de Bismarck, sinon d'envenimer tout, au moins de prolonger le dissentiment. Il entre évidemment dans ses vues que la paix ne soit pas signée de suite.

L'empereur d'Allemagne a reçu dernièrement une députation de catholiques venant demander son intervention en faveur du Pape. Un journal avait rapporté que l'empereur aurait promis son concours pour mettre fin à l'occupation de Rome par les Italiens. La *Nouvelle Gazette prussienne* du 28 avril dément cette nouvelle : « L'empereur, dit-elle, n'a rien exprimé d'une manière positive. Sa Majesté a seulement assuré la députation de son bon vouloir de prendre en considération les relations et les intérêts du Pape, à un moment convenable. »

On écrit de Paris, le 27 avril, au *Phare de la Loire* :

Les visites domiciliaires ont pris la plus grande extension de la part des fédérés. A chaque instant on rencontre des escouades de gardes nationaux surveillant les issues des maisons tandis que d'autres font leurs perquisitions à l'intérieur. Il s'agit pour eux de dénicher les hommes compris entre 19 et 40 ans dont la présence leur a été signalée. Des agents prennent aussi note de tous les hommes valides pouvant entrer dans la garde sédentaire. Ces mesures n'indiquent guère des dispositions à terminer cette horrible lutte. Il ne faut pas dire que les fédérés sont enthousiastes et pleins d'ardeur, il faut dire qu'ils sont enragés, et tout augmente chez eux leur fureur, même les pertes qu'ils éprouvent, même ces nombreux enterrements dont à chaque porte on voit défiler le convoi à chaque pas que l'on fait dans Paris. A peine a-t-on cessé d'entendre le son du tambour, qu'un autre roulement appelle l'attention d'un autre côté. Des femmes en grand nombre, tous les voisins, se joignent aux parents pour accompagner jusqu'au cimetière ces chars d'un aspect si singulier avec leurs quatre drapeaux rouges, tout droits, placés aux angles du corbillard.

Des passants disent tout bas en serrant la main des gardes nationaux de l'escorte : Vengez-le ! c'est du fanatisme rappelant l'ancien temps des guerres civiles. A quel spectacle nous étions destinés à assister !

On signale des scènes qui n'annoncent pas moins d'irritation de la part des troupes régulières.

LA MANIFESTATION MAÇONNIQUE.

Les journaux de Paris, le *Journal officiel* en tête, racontent tout émus la manifestation des francs-maçons annoncée depuis quelques jours.

Samedi, dès neuf heures du matin, disent-ils, une foule compacte envahit la rue de Rivoli, la place de la Concorde et les abords de l'Hôtel-de-Ville.

Une demi-heure après, une députation des membres de la Commune sortit de l'Hôtel-de-

Ville, musique en tête, se dirigeant vers le Louvre, à la rencontre de la manifestation franc-maçonnique. A onze heures, la députation était de retour, et les francs-maçons faisaient leur entrée dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, disposée à l'avance pour les recevoir. Les Vengeurs de la République et le 71^e bataillon de la garde nationale faisaient la haie.

La Commune tout entière s'était placée sur le balcon de l'escalier d'honneur, devant la statue de la République, ceinte d'une écharpe rouge et entourée de trophées des drapeaux de la Commune.

Les bannières maçonniques vinrent se placer successivement sur les marches de l'escalier, étalant aux yeux de tous les maximes humanitaires de la franc-maçonnerie.

Une bannière blanche entre toutes les autres a frappé notre attention. Elle était portée par un artilleur, et on y lisait en lettres rouges : « Ai-mons-nous les uns les autres. »

Dès que la cour est pleine, les cris de : « Vive la Commune ! Vive la Franc-Maçonnerie ! Vive la République universelle ! » se font entendre de tous les côtés.

Félix Pyat prend alors la parole. Il félicite les francs-maçons de leur manifeste qu'il appelle le « manifeste du cœur », et il les approuve « d'être plus logiques que la ligue des droits de Paris, et de faire suivre leurs paroles de leurs actions. »

« Aux hommes de Versailles, dit-il, vous allez tendre une main désarmée, — désarmée, mais pour un moment, — et nous, les mandataires du peuple et les défenseurs de ses droits, nous, les élus du vote, nous voulons nous joindre tous à vous, les élus de l'épreuve, dans cet acte fraternel. (Applaudissements. — Vive la Commune ! Vive la République !) »

Un franc-maçon, une bannière en main : « Je réclame l'honneur de planter la première bannière sur les remparts de Paris, la bannière de la *Persévérance*, qui existe depuis 1790. » (Bravos.)

La musique du bataillon joue la *Marseillaise*. Le citoyen Léo Meillet : « Vous venez d'entendre la seule musique que nous puissions écouter jusqu'à la paix définitive. » Léo Meillet leur remet alors le drapeau rouge de la Commune.

Le citoyen Térifocq prend le drapeau rouge des mains du citoyen Léo Meillet et adresse ces paroles à l'assemblée :

« Citoyens, frères, »

« Je suis du nombre de ceux qui ont pris l'initiative d'aller planter l'étendard de la paix sur nos remparts, et j'ai le bonheur de voir à leur tête la bannière blanche de la loge de Vincennes, sur laquelle sont inscrits ces mots : « Aimons-nous les uns les autres ! » (Bravos.)

« Nous irons présenter cette bannière la première devant les rangs ennemis ; nous leur tendrons la main, puisque Versailles n'a pas voulu nous entendre ! »

« Oui, citoyens frères, nous allons nous adresser à ces soldats, et nous leur dirons : Soldats de la même patrie, venez fraterniser avec nous ; nous n'avons pas de balles pour vous avant que vous n'ayez envoyé les vôtres. Venez nous embrasser, et que la paix soit faite ! (Bravos prolongés. — Sensation.) »

« Et si cette paix s'accomplit, nous rentrerons dans Paris, bien convaincus que nous aurons remporté la plus belle victoire, celle de l'humanité ! »

« Si, au contraire, nous ne sommes pas entendus et si l'on tire sur nous, nous appellerons à notre aide toutes les vengeances ; nous sommes certains que nous serons écoutés, et que la ma-

çonnerie de toutes les provinces de France suivra notre exemple ; nous sommes sûrs que sur chaque point du pays où nos frères verront des troupes se diriger sur Paris, ils iront au-devant d'elles pour les engager à fraterniser.

« Si nous échouons dans notre tentative de paix, et si Versailles donne l'ordre de ne pas tirer sur nous pour ne tuer que nos frères sur les remparts, alors nous nous mêlerons à eux, nous qui n'avons pris jusqu'ici le service de la garde nationale que comme un service d'ordre, ceux aussi qui n'en faisaient pas partie, comme ceux qui étaient déjà dans les rangs de la garde nationale, et tous ensemble nous nous joindrons aux compagnies de guerre pour prendre part à la bataille et encourager de notre exemple les courageux et glorieux soldats défenseurs de notre ville. (Adhésion générale. — Applaudissements prolongés. — Vive la Commune ! — Vive la Franc-Maçonnerie !) »

Le citoyen Térifocq agite le drapeau de la Commune qu'il tient entre les mains, et il s'écrie :

« Maintenant, citoyens, plus de paroles, à l'action ! »

Les députations de la franc-maçonnerie, accompagnées des membres de la Commune, sortent alors de l'Hôtel-de-Ville.

Pendant le défilé, l'orchestre joue la *Marseillaise*.

Le cortège est composé de 10,000 francs-maçons, portant les insignes de leur grade, bleus, rouges et noirs ; les chevaliers rose-croix portant au cou le cordon rouge ; les officiers kassoches, l'écharpe en sautoir noire frangée d'argent ; et d'autres officiers, l'écharpe bleue avec passementerie d'or.

Les trois rites de France sont représentés : le Grand-Orient, le rite Ecossais et le rite Misraïm.

Le défilé a lieu sur la place de la Bastille ; chaque bannière s'incline devant la colonne de Juillet.

Le cortège suit la ligne des boulevards jusqu'à la Madeleine, et arrive à deux heures au rond-point de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile aux cris de : « Vive la Commune ! vive la République ! »

Un délégué de chaque loge, suivi de son portebannière, se détache du cortège. Plusieurs vénérables les avaient d'ailleurs devancés et avaient aboré les étendards maçonniques sur les remparts, entre les portes des Ternes, Maillot et Dauphine. Les batteries cessèrent le feu des deux côtés.

A la faveur de ce silence, les FF. se dirigèrent vers Neuilly et arrivèrent aux avant-postes de l'armée de Versailles.

Trois délégués seulement eurent permission de passer, les yeux bandés. Ils furent reçus par le général F. Montaudon, qui en fit partir deux pour Versailles, renvoyant le troisième qui portait la bannière blanche, sur laquelle se voyaient ces mots : « Aimons-nous, » au-dessus des emblèmes du travail.

Les délégués ne sont rentrés à Paris que dimanche matin, à 6 heures. Ils sont revenus à pied, exténués de fatigues, et ayant naturellement échoué dans leur démarche. M. Thiers, en effet, leur a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter ni à reprendre à ses réponses précédentes.

Les délégués ont rendu compte de leur mission à l'assemblée des francs-maçons tenue à deux heures dans la salle Dourleus. Diverses résolutions ont été prises. Il a été décidé que les bannières resteraient plantées sur les remparts ; au besoin on les arborerait sur tous les bastions menacés. Les francs-maçons se relaieraient tour à tour pour les garder. Il a été décidé aussi que, dans le cas où le feu recommencerait, — il n'avait

pas repris à ce moment-là, — les francs-maçons fusionneraient dans leurs quartiers respectifs avec les citoyens déjà armés, et que, dans cette situation extrême, un appel général serait adressé aux frères des départements. La séance a été levée à cinq heures.

Le *Cri du Peuple* nous apprend, de son côté, que les francs-maçons voulaient se former en légion sacrée et se faire tuer au pied des bannières. Mais il a été résolu, comme plus sage, de répartir, dans les bataillons nationaux, les 15 à 20,000 frères de bonne volonté. Les autres iront dans la province prêcher la croisade maçonnique, marchant bannière au vent, soulevant les populations devant l'autel de la fédération.

Tous les journaux de la Commune répètent d'ailleurs en chœur que « c'est une des plus belles journées de la Révolution. » — Pour la première fois, dit le *Mot d'ordre*, depuis la fondation de son institution dix fois séculaire, la franc-maçonnerie a arboré au grand jour les emblèmes de ses arcanes mystérieux.

D'autres francs-maçons sont peu flattés de voir leur vénérable corporation compromise dans la cause perdue de la Commune. Une réunion a été tenue vendredi soir dans la salle de la rue Cadet. A la suite de cette réunion, diverses protestations ont été insérées dans les journaux, notamment par le « F. Malapert, orateur du suprême conseil. » On y déclare que les meneurs de la manifestation maçonnique n'ont pu agir qu'à titre individuel, et qu'ils n'étaient autorisés ni en droit, ni en fait, à parler ni à agir au nom de la franc-maçonnerie.

TENTATIVE D'ÉMEUTE A LYON.

Une tentative d'émeute, organisée et dirigée par les délégués de la Commune de Paris, devait avoir lieu pendant la nuit de samedi, à Lyon. Elle avait été annoncée dans une réunion publique, le soir même. Un délégué de Paris avait dit :

« Le moment des paroles est passé. C'est le tour des actes. »

« Si demain, au lieu de déposer vos bulletins dans l'urne, vous n'en faites pas des bourres à fusil, vous êtes des lâches ! »

« Je ne puis pas vous expliquer ici tout ce qui va se faire. Je ne vous dis que ceci : *Veillez ! veillez !* »

L'autorité militaire veillait aussi, et la tentative a échoué ; mais il y a eu commencement d'exécution.

Dans la nuit, un appel à l'insurrection était affiché à profusion, sur les murs de la Guillotière. Ce placard incendiaire imprimé sur papier blanc a pour titre : COMMUNE DE LYON ; en voici le texte :

« Citoyens, »

« L'HEURE EST VENUE, la cité lyonnaise, la première qui, le 4 septembre, ait revendiqué ses droits à la Commune, ne peut plus longtemps laisser égorgé sa sœur, l'héroïque cité de Paris. »

« Les traîtres de Versailles ont dépassé leur mandat ; après avoir accepté pour la France, sans discussion, toutes les conditions faites par l'ennemi, ils veulent encore s'imposer à nous comme gouvernement constituant, servant d'échelon à une royauté. »

« La population lyonnaise a voulu voir jusqu'où irait leur audace ; mais sa patience est à bout, et elle ne peut souffrir plus longtemps qu'une assemblée factieuse agite en France le drapeau de la guerre civile. »

« Les élections municipales étaient le dernier coup porté à la République, ce sera le signal de la chute de nos oppresseurs. »

« En conséquence, »

« Les révolutionnaires lyonnais, tous d'accord, »

se sont assemblés et ont nommé une commune provisoire, ayant les pouvoirs les plus étendus.

• Cette commune, sans se faire connaître, a préparé la Révolution qui s'accomplit aujourd'hui et restera dépositaire de tous les pouvoirs jusqu'à ce que, dans un bref délai, des élections logiques et opportunes soient faites.

• La situation actuelle est difficile, citoyens, et nous comptons sur votre concours énergique; mais les membres qui composent la Commune provisoire sont résolus à employer tous les éléments de succès qui sont en leur pouvoir, et il sont surtout résolus, plutôt que de voir ravir la victoire, à ne faire qu'un monceau de ruines d'une ville assés lâche pour laisser assassiner Paris et la République.

• Vive la République démocratique, sociale et universelle !
Pas de nom d'imprimeur.

Le matin, un peu après cinq heures, le rappel était battu rue de Chartres, à la Guillotière, par deux tambours de la garde nationale que suivaient une dizaine d'hommes armés. L'un d'eux portait le pantalon et le képi rouges.

Ne faut-il pas singer la Commune de Paris, qui fait défiler, aux Champs-Élysées ou sur les boulevards des hommes revêtus des divers uniformes de l'armée, pillés dans les magasins de l'État ?

Entre sept heures et demie et huit heures, ce matin, un certain nombre de gardes nationaux ont cerné, envahi la mairie de la Guillotière, dont ils ont refusé l'entrée au maire lui-même, M. Crestin.

A tout citoyen qui se présentait pour remplir son devoir électoral, on barre le passage et on lui enjoint d'aller chercher son fusil, seul bulletin de vote que reconnaissent ces messieurs.

Le vote est libre, assure-t-on, dans les autres sections de la Guillotière comme à la Croix-Rousse, où cependant a été affiché aussi le placard de la « Commune de Lyon. » (Décentralisation.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

A Tours, sur 10,771 électeurs inscrits, 3,744

seulement ont pris part au vote de dimanche dernier.

— Le Journal officiel de la Commune de Paris publie un décret nommant un comité de salut public, composé des citoyens : Arnaud, Meillet, Ranvier, Pyat et Girardin.

— Le même journal assure que l'arrestation du général Cluseret a été occasionnée par son incurie et sa négligence, qui faillirent compromettre la possession du fort d'Issy.

— Cela devait arriver. La lutte entre Cluseret et la Commune devait aboutir à un éclat. L'éclat a eu lieu; le général Cluseret est révoqué de ses fonctions de délégué à la guerre; bien plus, il est arrêté par ordre de la commission exécutive, ordre approuvé par la Commune.

Cette révocation, cette arrestation en disent plus que ne le pourrait faire le rapport le plus circonstancié sur le coup porté à l'insurrection par les derniers succès de nos soldats.

— Le citoyen Rossel est chargé, à titre provisoire, des fonctions de délégué à la guerre. Le colonel Rossel, en acceptant les fonctions qui lui sont offertes, écrit ces lignes significatives :

« J'accepte ces difficiles fonctions, mais j'ai besoin de votre concours le plus entier, le plus absolu, pour ne pas succomber sous le poids des circonstances. »

Que doit alors penser le général La Cécilia, nommé, dit le Vengeur, commandant du fort d'Issy ?

— A la suite de la lettre du citoyen Rossel, le Journal officiel publie un ordre faisant connaître que le citoyen Gaillard père est chargé de construire un système de barricades formant une seconde enceinte.

Outre la seconde enceinte indiquée ci-dessus, les barricades comprendront trois enceintes fermées ou citadelles situées au Trocadéro, aux buttes Montmartre et au Panthéon.

— Le Cri du Peuple dit que la formation du comité de salut public a été adoptée par 45 voix contre 23.

— On constate une effrayante mortalité parmi les blessés de la Commune. Elle tient à ce que la

plupart vont au feu sous l'influence alcoolique, ce qui détermine de nombreuses congestions. Déjà le nombre des combattants fédérés a diminué de plus de 18,000, tués, blessés ou disparus, disparus surtout, car on s'attend bien à les voir réparaître dès que les obus auront cessé de pleuvoir.

— Le choléra a fait brusquement sa réapparition à Saint-Petersbourg. Une de ses premières victimes est le grand-duc Georges de Mecklembourg, enlevé à l'âge de 23 ans.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES ÉLECTIONS A MONTREUIL.

La liste démocratique n'a pas eu le dessus à Montreuil-Bellay. Au premier tour de scrutin, sur 16 conseillers à élire, 12 ont réuni la majorité, et les deux derniers élus appartiennent au parti républicain :

Inscrits.....	648
Votants.....	524
Majorité.....	263

MM. De Caqueray.....	309
Galbrun.....	294
Morillon.....	290
Charrier.....	285
Forget.....	281
Ecot, Michel.....	279
Blanchard, Narcisse.....	275
Panneau, Louis, capitaine de garde nationale.....	274
Callard, Louis.....	270
De Crozé, Louis.....	267
Peltier.....	264
Guillot, médecin.....	263

Les voix se sont ensuite réparties de la manière suivante :

MM. Neveu-Bon.....	262
Jublin.....	262
Tessier, Pierre.....	258
Desvaux, marchand.....	257
Briand-Bias.....	253
Hacault, notaire.....	253
Gain-Laroche.....	253
Aubelle.....	250
Parson.....	249

Chanteau-Victor.....	248
Serignac-Castera.....	247
Durand.....	246
Tenneguain.....	241
Ecot, Jules.....	240
Hamelin.....	236
Bedou.....	233
Retiveau.....	233
Cholet.....	233
Harpailé.....	227
Brard.....	216

Un corps de volontaires est en train de s'organiser sous la dénomination de *Garde constitutionnelle*. Le ministre de la guerre a décidé que les jeunes gens de la classe de 1871, qui voudraient devancer l'appel, pourraient être admis à en faire partie. La solde est ainsi réglée : sous-officiers, 2 fr. par jour; caporaux et soldats, 1 fr. 50.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 3 mai, midi 35.

On entend une violente canonnade, mais on assure qu'aucun événement important n'a eu lieu cette nuit.

Des journaux publient le texte de la sommation faite, le 30 avril, pour obtenir la reddition du fort d'Issy, et la réponse du citoyen Rossel.

Celui-ci déclare que si on lui envoie une nouvelle sommation aussi insolente, il fera fusiller le parlementaire.

On assure que Mégy, commandant du fort d'Issy, a été arrêté par ordre de la commission exécutive. Est-ce pour le renvoyer au bagne ?

Une dépêche de Marseille, en date du 2 mai, annonce que les nouvelles d'Alger apportées par le paquebot arrivé aujourd'hui sont un peu plus rassurantes. Dellys, Bougie, Tizi-Ouzou sont toujours étroitement bloqués par les Kabyles qui ont essuyé des pertes considérables sous les murs de cette ville.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e SENIL, notaire à Longué.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

D'UNE MAISON

ET DE TERRES, PRÉS, PATURES ET BOIS,

Situés dans la commune de Jumelles, arrondissement de Baugé, département de Maine-et-Loire,

Dépendant des successions et communautés, du sieur Pierre-Antoine Jérigné.

L'adjudication aura lieu le dimanche 28 mai 1871, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Senil, notaire à Longué.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Saumur, le 29 juillet 1870, enregistré, qui homologue une délibération du conseil de famille de la mineure Jérigné, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton nord-ouest de Saumur, du 9 juillet même mois;

A la requête du sieur Jean Delaporte, cultivateur, demeurant aux Hettes, commune des Rosiers, agissant au nom et comme tuteur datif de Louise Jérigné, enfant mineure, issue du mariage d'entre le sieur Pierre-Antoine Jérigné, en son vivant cultivateur, décédé aux Rosiers le 20 avril 1870, et de dame Marie Delaporte, sa veuve; pour lequel poursuivant est constitué M^e Chedeau, avoué demeurant à Saumur;

En présence de M. Etienne Jérigné, tisserand, demeurant à Milton, subrogé-tuteur de la mineure Louise Jérigné.

DÉSIGNATION DES BIENS.

Propres.

PREMIER LOT.

1^o Une maison, située à Embro-

chard, commune de Jumelles, de récente construction, composée de deux chambres dont une à cheminée et four, couverte en ardoises; deux toits à porcs, une écurie couverte en tuiles, cour et puits, joignant le chemin de St-Philbert, contenant trois ares.

2^o Les Trente-Sillons de terre et pâture, contenant trente-six ares trente centiares, joignant au nord la cour ci-dessus et d'autres côtés M. Michelin.

3^o Le Derry, terre, contenant cinquante ares, joignant le précédent.

4^o Le Petit-Embrochard, contenant trente-sept ares, joignant au nord l'article suivant, au levant et au couchant Boulissière, au sud Michelin.

5^o La Pomme-de-Mignonne, terre, contenant quarante ares, joignant au nord Michelin, au levant et au couchant le sieur Boulissière, au sud l'article quatre.

6^o Le Derry, terre et pâture, contenant soixante-huit ares quatre-vingts centiares, joignant au nord Pineau, au couchant Michelin.

7^o Les Petites-Bonnes-Terres, contenant quarante-cinq ares, joignant au nord le chemin de St-Philbert et d'autres côtés Michelin.

Mise à prix du premier lot..... 4,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

Les Baillis, contenant trente ares, joignant au nord M. de Montesquiou, et d'autre côté Boulissière.

Mise à prix..... 275 »

TROISIÈME LOT.

Les Baillis, terre, contenant quinze ares cinquante centiares, joignant au nord et au levant Michelin, au sud Boulissière.

Mise à prix..... 150 »

QUATRIÈME LOT.

Le Courtil, terre, conte-

A reporter. 4,425 »

Report. 4,425 »

nant neuf ares trente centiares, joignant de toutes parts Michelin.

Mise à prix..... 200 »

CINQUIÈME LOT.

Coulanger, terre, contenant soixante-dix-huit ares, joignant au nord chemin de Jumelles, au midi Demion.

Mise à prix..... 1,000 »

SIXIÈME LOT.

Le bois Rivière, taillis, contenant vingt-six ares cinquante centiares, joignant au levant Delacour, au nord Leroux.

Mise à prix..... 200 »

SEPTIÈME LOT.

Biens de la communauté.

Pré, contenant soixante-dix ares cinquante centiares, joignant au levant le Ruisseau, le Raciné, au nord M. de Montesquiou.

Mise à prix..... 700 »

HUITIÈME LOT.

1^o La Grande-Chateigneraie, terre, contenant deux hectares cinquante centiares, joignant au nord Daguerin, au couchant Boulissière.

2^o Le Prieuré, pâture, contenant quatre-vingt-huit ares, joignant au nord et au couchant Couet et Guillet, au sud Boulissière.

Mise à prix, du huitième lot..... 1,500 »

Total de mises à prix des huit lots, huit mille deux cent vingt-cinq francs, ci.. 8,225 »

Le cahier des charges pour l'adjudication est déposé en l'étude de M^e Senil, notaire à Longué. S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e SENIL, à M^e CHE-

DEAU, au poursuivant et au subrogé-tuteur.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le 27 avril 1871.

Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur le 1^{er} mai 1871; reçu un franc, dixième et demi quinze centimes.

Signé ROBERT. (77)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du trois mai courant, enregistré,

Il appert :

Que Louise Bourgerie, épouse de Maurice Thibault, cultivateur, avec lequel elle demeure en la commune de Saint-Clément-des-Lèves, ladite dame procédant avec le bénéfice de l'assistance judiciaire en vertu d'une décision du vingt-cinq juillet mil huit cent soixante-dix,

A formé contre son mari, pardevant le tribunal civil de Saumur, une demande en séparation de biens,

Et a constitué sur cette demande M^e Chedeau, avoué demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le quatre mai mil huit cent soixante-onze. Signé: CHEDEAU.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A CEDER DE SUITE,

UN FONDS DE BOULANGERIE

Très-bien achalandé,

Situé à Montreuil-Bellay, avec bail dans les lieux où il s'exploite.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire. (79)

Le vert de la prairie

Ponneau ouvrira lundi 1^{er} mai. S'adresser au château de l'île Ponneau et sur la prairie au garde.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A AFFERMER

pour la Toussaint 1871,

Soixante-un ares 20 centiares de terre, au canton des Bas-Champs, commune de St-Lambert-des-Lèves, exploités par Bretainnes, et joignant MM. Thiffoine, Abellard, Baudouin et autres.

S'adresser, à M^e LAUMONIER, notaire. (62)

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A CEDER

Par suite de décès,

Un atelier de charron-forgeron, bien achalandé.

S'adresser audit notaire. (75)

A VENDRE

OU A AFFERMER

LE FOUR A CHAUX

Ste-ELISABETH,

Situé commune de Chenetille-les-Tuffeaux,

Et les bâtiments en dépendant.

S'adresser à M^e DUFOUR, notaire à Gennes. (112)

A LOUER

Pour la St-Jean 1871,

UNE MAISON AVEC ATELIER, rue d'Orléans, en face l'hôtel d'Angou.

S'adresser à M. BARDOU. (61)

A LOUER

DE SUITE

BELLE MAISON, située aux Rosiers, près Saumur, avec écurie, remise, cour et jardin donnant sur la Loire.

S'adresser à M^{me} veuve VIDAL, aux Rosiers, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (60)

Saumur, imp. de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.